



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Série sur l'autonomisation

Septième séance d'information : droits humains des jeunes

11 août 2023

Note d'orientation préliminaire

Contexte et raison d'être

Il y a une dizaine d'années, les Parlements membres de l'UIP adoptaient une [résolution](#) décisive sur la participation des jeunes au processus démocratique, appelant à l'élimination de toutes les formes de discrimination basées sur l'âge, conformément aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette résolution demandait également à l'UIP, aux parlements, aux mouvements de jeunesse et à d'autres acteurs concernés de soutenir et d'accroître la représentation et la participation des jeunes, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, dans les parlements et les processus décisionnels politiques.

En dépit de timides progrès, le niveau de représentation des jeunes reste faible d'après les mesures régulières de l'UIP. La moitié de la population mondiale a moins de 30 ans, alors que 2,8 % seulement des parlementaires dans le monde ont moins de cet âge¹. Des discriminations et des obstacles basés sur l'âge continuent de s'opposer aux droits des jeunes, ce qui limite le potentiel de ces derniers.

L'âge pour briguer un mandat public constitue un obstacle majeur à la représentation des jeunes au parlement. En 2020, dans 69 % des pays, la majorité électorale était inférieure à l'âge légal pour exercer un mandat parlementaire. Le système électoral influe sur l'élection des jeunes parlementaires et il affecte également la relation entre les partis et le choix des candidats. Les jeunes candidats tendent à se retrouver aux dernières places sur les listes des partis et ils sont souvent choisis pour des circonscriptions dans lesquelles les chances de victoire sont faibles, voire nulles².

Les critères d'âge et de genre se cumulent et l'on constate que les jeunes femmes subissent une double discrimination. Seuls 2,8 % des parlementaires ont moins de 30 ans et moins de la moitié de ceux-ci sont des jeunes femmes. En outre, elles affrontent des obstacles socio-économiques spécifiques, des stéréotypes culturels et des discriminations. Pour répondre à ces problèmes, en 2020, l'UIP et le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse ont conjointement publié un [Appel à l'action](#) sur la participation et le leadership politiques des jeunes femmes. Celui-ci plaide pour un renforcement des programmes et des politiques relatifs aux jeunes et sensibles au genre par le biais de la législation, des dotations budgétaires et du contrôle parlementaire. Toutefois, les discriminations intersectorielles ne se limitent pas aux jeunes et au genre. L'appartenance à des groupes marginalisés et vulnérables entrave également la participation à la vie publique.

L'année 2023 marque le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le droit de participation est l'un des principes fondamentaux de la Déclaration. Cet anniversaire pourrait être l'occasion de remettre l'accent sur le rôle central des droits de l'homme dans le monde et de faire progresser leur promesse de liberté, d'égalité, de participation et de justice pour tous. Cela pourrait également permettre de mieux répondre aux discriminations et aux obstacles basés sur l'âge, car ils empêchent les jeunes de pleinement jouir de leurs droits.

Pour clarifier ces sujets de préoccupation et mobiliser les jeunes parlementaires en vue de trouver des solutions politiques, l'UIP organise la septième séance en ligne de sa Série sur l'autonomisation destinée aux jeunes parlementaires sur le thème *Droits humains des jeunes*, à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse 2023 et en lien avec l'initiative Droits humains 75 précédant le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 2023.

Objectifs : Les objectifs de la séance d'information en ligne sur les *Droits humains des jeunes* sont :

- Mieux sensibiliser les jeunes parlementaires aux droits humains des jeunes, en pointant en particulier l'élimination des discriminations basées sur l'âge qui entravent la participation à la vie politique.
- Faire le point sur les avancées et les défis liés à la mise en œuvre de l'Appel à l'action de l'UIP et du Bureau de l'Envoyée de l'ONU pour la jeunesse en faveur du leadership et de la participation des jeunes femmes à la vie politique, et identifier des moyens permettant de réaliser des avancées et d'accélérer les progrès.
- Débattre de l'utilité et de la faisabilité d'une collecte de données sur les jeunes et les groupes marginalisés et vulnérables.
- Proposer une plateforme d'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de promotion des droits politiques des jeunes et d'identification de solutions politiques et législatives.

Méthodologie : des experts en droits humains des jeunes et en participation des jeunes à la vie politique présenteront le sujet aux jeunes parlementaires. Cette séance d'information sera suivie par un débat entre jeunes parlementaires afin de partager les bonnes pratiques de leurs pays respectifs en matière de droits des jeunes. Une interprétation simultanée sera disponible en anglais, français, arabe et espagnol.

Date, plateforme et heure :

La séance d'information se tiendra sur Zoom, le 11 août 2023, de 13 h à 15 h (HAEC, heure de Genève).

Lien d'inscription : <https://us06web.zoom.us/join/zoom/register/tZUvceigpz0qG9MriYzXRWJ0MwEArSon1gkY>

¹ Union interparlementaire, 2023

² La représentation des jeunes dans les parlements nationaux, UIP, 2021